



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 25 juin à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppli

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 05/2012 relatif à une demande de crédit de CHF 325'000.00 concernant le gainage de la conduite de refoulement de la conduite Vosettaz-Les-Rippes
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- ouï le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de gainage de la conduite de refoulement de la conduite Vosettaz-Les-Rippes ;
2. d'allouer le crédit de CHF 325'000.00 pour financer ces travaux ;
3. de financer cette somme par la trésorerie courante de la commune ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette somme par la subvention de l'ECA et les excédents des comptes 2012 et suivants ;
5. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 25 juin 2012.

Le Président

Jean-Marc Schlaeppli



La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz